

Répétibilité des honoraires:



La justice
plus
accessible
pour qui?

La plate forme « Justice pour tous », a le plaisir de vous inviter à une réflexion sur la question de la répétibilité des honoraires d'avocat. La loi sur la répétibilité des honoraires d'avocat est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, imputant à la partie perdante une indemnité de procédure fortement réévaluée, en vue de couvrir les frais d'avocats de la partie qui gagne le procès. Alors que le but du législateur était de faciliter l'accès à la justice, les membres de la plate forme "Justice pour tous" constatent que dans de nombreux cas de figure cette loi est un obstacle supplémentaire pour faire valoir ses droits.

Paradoxal?

Nous vous invitons à venir partager les constats critiques de différents acteurs de terrain, confrontés au jour le jour aux conséquences de cette loi (avocats, juges, syndicats, associations); de questionner les conséquences en terme d'accès à la justice, d'un mécanisme qui était supposé l'améliorer; et pourquoi pas tenter de formuler différentes pistes de solutions, en vue de garantir une... justice pour tous ?

15 janvier 2009

Intervenants?

- Syndicat des Avocats pour la Démocratie - Isabelle De Viron
- Association Syndicale des Magistrats - Thierry Marchandise
- CSC - Paul Palsterman et FGTB - Jean-François Marcours
- Associations d'aide juridique - Martine Berckmans
- Associations de lutte contre la pauvreté - Recht Op vzw
- Huurdersbond - Viki Leysen et Syndicat des locataires - Edith Galopin

Introduction et conclusion par Mr Steven Gibens, avocat-associé, Bureau d'avocat Terecht

Quand? Le 15/01/09 de 14h à 17h.

Qui? Toutes les personnes intéressées par l'accès à la justice.

Où? Salle du Congrès de la Maison des Parlementaires. Rue de Louvain 21 à 1009 Bruxelles.

Combien? Gratuit, mais inscription souhaitée avant le lundi 05/01/09 (Par téléphone : 02/210.94.98 ou par mail: secretariatbx1@sdj.be.

Pour + d'informations : 02/210.94.98

Traduction assurée en français et en neerlandais.

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin